Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations, une conférence organisée par la Communauté d'agglomération Royan Atlantique

vendredi 18 mars 2011, par lpe

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique (CARA) organisait récemment, en une conférence sur la "Responsabilité Sociétale des Entreprises et des Organisations". Une soixantaine de personnes étaient présentes.

Les intervenants ont pu, chacun dans leur domaine, présenter leur expérience sur le sujet après un accueil du Président de la Communauté d'agglomération : Jean-Pierre TALLIEU

- Présentation de la démarche RSE et de la norme ISO 26000 par Jean-Michel CRAMIER, responsable partenariats et relations entreprises du Groupe Sup de Co La Rochelle et Nicola SCRENCI, rédacteur AFNOR de l'ISO 26000 & ingénieur pédagogique « RSE »
- Les actions de la CARA : le réalisé, les objectifs par Ana Maria LE GOFF, chargée de mission Plan Climat-Energie Territorial et Patrick BONNEAU, énergéticien (Espace Info Energie)
- Entrepreneuriat- Innovation : savoir se différencier par Alain CHOLET, directeur du Pôle Prospective, Action économique & Développement local à la CARA et Vincent PERON, directeur de la Maison de l'Emploi de la CARA & de la Mission Locale du Pays royannais

La RSE tend à définir les responsabilités des entreprises vis-à-vis de ses parties prenantes, dans la philosophie « agir local, penser global » (René Dubos). Il s'agit donc d'intégrer le contexte mondial et local dans la réflexion stratégique.

Les actions de la Maison de l'emploi en 4 axes :
- AXE 1 : Développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'actions
- AXE 2 : Participer à l'anticipation des mutations économiques
- AXE 3 : Contribuer au développement de l'emploi local
- AXE 4 : Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi

L'expertise de M. Cramier, Groupe Sup de Co La Rochelle :
- une constatation : Si le monde entier avait le même impact écologique que la France, il faudrait près de trois planètes pour espérer vivre de façon durable !
- une présentation : celle de la **Norme ISO 26000** : le nouvel outil universel et opérationnel pour appréhender et déployer le Développement Durable et la Responsabilité dans les Organisations. Une architecture en 7 points : les Droits de l'homme, les relations et les conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

Egalement à noter sur ce sujet :
- les **trophées CJD de la performance globale** qui seront remis à Cognac en juin prochain : cliquez ici
- le dispositif GPS (Global performance system) créé par le CJD : cliquez ici